

Table des matières

Contexte et éléments de contexte :	3
Les actions :	4
Lot 1 – Accompagner les SAAD dans la Contractualisation Pluriannuel d’Objectifs et de Moyens ainsi que sur des projets de regroupement et de mutualisations :	4
Lot 2 – Accompagner les structures vers les démarches qualité et le pilotage économique :	5
Lot 3 – Accompagner les dirigeants dans le pilotage de leur structure :	6
Lot 4 – Apporter un appui juridique aux structures :	8
Lot 5 – Professionnaliser les encadrants :	9
Lot 6 – Soutenir les aides à domicile dans leur fonction de tuteurs et faciliter les échanges professionnels :	10
Lot 7 – Faciliter l’accès à la qualification des personnes orientées vers le secteur des services à la personne :	11
Lot 8 – Analyser les pratiques professionnelles :	13
Informations techniques et financières	13

Contexte et éléments de contexte :

Afin de faire face aux enjeux de l'accélération du vieillissement sur leur territoire et d'opérer un véritable « virage domiciliaire » en rendant possible le soutien à domicile de toute personne qui souhaite vivre chez elle, les Départements des Yvelines et des Hauts de Seine ont souhaité créer une agence interdépartementale de l'autonomie 78/92 (appelée Agence Autonomy 78/92). L'Agence Autonomy 78/92 constituée en Groupement d'Intérêt Public est l'opérateur des Départements pour faire émerger des solutions innovantes dans le champ de l'autonomie et améliorer la qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile sur le territoire. Elle est un véritable facilitateur au centre des grands enjeux du secteur des services à la personne. Elle contribue au développement économique, de l'emploi et de l'action sociale.

Son action s'articule autour de trois axes stratégiques : la structuration et l'évolution de l'offre d'accompagnement à domicile pour les personnes en perte d'autonomie ; l'émergence de l'offre de demain en suscitant des innovations servicielles, organisationnelles et technologiques ; le renforcement de l'attractivité des métiers s'articulant autour de la promotion des métiers du prendre soin et la proposition de parcours d'orientation et de formation

L'Agence Autonomy 78/92 a pour mission :

Informier, Orienter et Conseiller

- Améliorer l'accès à l'offre
- Favoriser la bientraitance, lutter contre la maltraitance

Structurer et coordonner l'offre de services et de soin à domicile

- Sécuriser les parcours
- Proposer des bouquets de services pour les usagers

Renforcer l'attractivité des métiers

- Promouvoir les métiers du « prendre soin »
- Proposer des parcours d'orientation et de formation
- Répondre aux besoins de recrutement
- Campus des métiers

Promouvoir l'autonomie et le bien vieillir

- Prévenir la perte d'autonomie
- Favoriser le lien social

Favoriser un habitat adapté et inclusif

- Adapter les logements, aides techniques
- Développer de nouvelles offres d'habitat

L'Agence Autonomy 78/92 accompagne également, les opérateurs de services à domicile dans l'amélioration de la qualité de service et la performance économique.

Le présent appel à candidature vise à identifier et référencer les partenaires (cabinets conseils, organismes de formation, prestataires) qui accompagneront l'Agence Autonomy 78/92 dans la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre des conventions signées avec les différents financeurs.

D'autre part, la digitalisation est un enjeu majeur pour le secteur. A l'heure où le numérique a trouvé sa place dans chaque aspect de notre quotidien, l'évolution des besoins et habitudes est devenue plus qu'étroitement liée aux innovations digitales. L'Agence Autonomy 78/92 sera très attentive aux propositions/réponses qui tiendront compte du digital, du numérique et de l'intelligence artificielle, dans un esprit d'innovation sociale et médicosociale.

Les prestataires s'attacheront à répondre sur les départements des Yvelines et des Hauts de Seine.

Les actions :

Lot 1 – Accompagner les SAAD dans la Contractualisation Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ainsi que sur des projets de regroupement et de mutualisations :

Contexte :

Les Départements des Yvelines et des Hauts de Seine souhaitent accélérer le mouvement de consolidation du secteur, pour améliorer la réponse aux besoins des usagers et aider les structures à trouver leur équilibre économique, en faisant émerger une offre de SAAD « ressource » sous CPOM.

Par ailleurs la perspective des services autonomie à domicile et le développement de la démarche CPOM, prévus au PLFSS 2022, incitent également les services d'aide à domicile à envisager des mutualisations voire des regroupements.

Objectifs de l'action :

Accompagner la mise en œuvre de la seconde génération de CPOM, prévue dans le cadre du PLFSS 2022, pour faire émerger des SAAD « ressource » sur le territoire et anticiper la création des services autonomie à domicile

Sensibiliser les structures aux différentes modalités de regroupement et de mutualisation

Accompagner des services à fusionner entre eux

Méthodologie attendue :

- ✚ La méthodologie des accompagnements à l'émergence de projets
- ✚ La réalisation de sensibilisation/information, d'études d'opportunité et de faisabilité
- ✚ Les outils mis à disposition des SAAD (tableaux de bord, fiches pratiques, livret technique, boîte à outils, conduite du projet de regroupement ...)
- ✚ La méthodologie de l'évaluation de l'action (reporting mensuel, évaluation à mi-parcours, bilan final de l'action)
- ✚ Les informations complémentaires utiles

Proposition de prestations attendues (sous-lots) :

1.1. Préparer les SAAD à entrer dans une démarche CPOM : ateliers, etc.

1.2. Accompagner les projets de regroupement et de mutualisation : création d'un guide d'aide au regroupement, webinaires de sensibilisation au regroupement

1.3. Réaliser une assistance technique pour la conduite d'un projet de regroupement : étude d'opportunités et accompagnement au projet de regroupement

1.4. Suggestions ouvertes sur d'autres actions pouvant répondre aux besoins des SAAD ...

Indicateurs attendus :

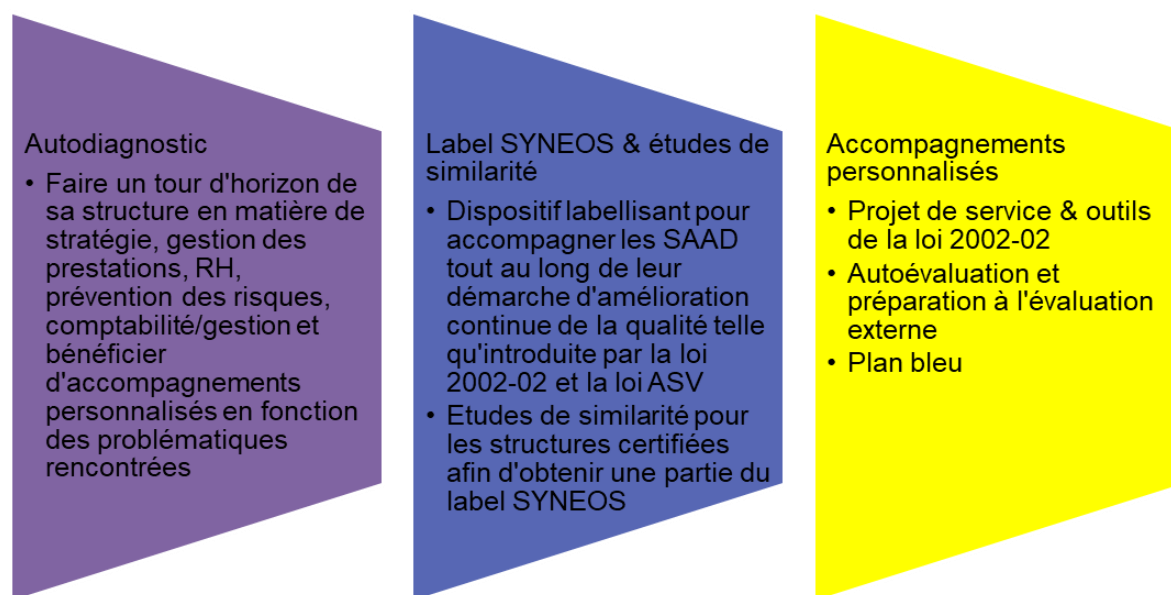
- ✚ Nombre de SAAD sensibilisés
- ✚ Nombre de SAAD regroupés
- ✚ Nombre et nature de projets initiés

Lot 2 – Démarche qualité :

Contexte :

Pour renforcer la qualité des interventions à domicile, l'Agence Autonomy propose une offre de service « qualité » en direction des SAAD.

Cette offre vise à donner aux SAAD des outils pour améliorer la qualité des prestations, mieux piloter leur structure et valoriser leur offre auprès des bénéficiaires au travers des actions suivantes :



Objectifs de l'action :

- ✚ Développer le système d'accompagnement SYNOS, outil de référencement des SAAD dans la plateforme bouquet de services de l'Agence Autonomy

A travers **SYNEOS**, les Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile qui souhaitent initier ou qui ont initié une démarche Qualité, peuvent faire reconnaître leurs progrès durant la période d'accompagnement.

Le dispositif leur permet aussi d'avoir accès à des formations spécifiques au travers **d'un parcours de professionnalisation** et d'être identifiés auprès des usagers et de leurs aidants dans les **bouquets de service de l'Agence Autonomy 78/92**.

Il est nécessaire de rappeler que la démarche Qualité est une démarche volontaire et non une obligation légale. Les accompagnements Qualité doivent prendre sens dans la structure accompagnée qui met en place une démarche Qualité et amener une plus-value à :

- ✚ la **Réalisation du service au domicile** des personnes âgées et/ou en situation de handicap la mise en place des **outils de la loi 2002-2**
- ✚ le **développement de partenariats** avec les organismes sociaux, médicosociaux et sanitaires du territoire du SAP-SAAD
- ✚ **l'Amélioration continue de la Qualité**
- ✚ le **Droit Social**/Gestion des Ressources Humaines et prévention des risques professionnelles/Droit du travail et conventions collectives
- ✚ la **Performance économique et financière** (gestion financière / trésorerie - BFR / Capitalisation / etc. ...)
- ✚ le **Handicap (optionnel)**

- ✚ Accompagner les structures vers les démarches qualité et le pilotage économique au travers d'un parcours

Les accompagnements sont mis en place sur mesure, de façon individualisée et personnalisée et doivent contribuer à l'amélioration continue de la Qualité des prises en charge des bénéficiaires PA/PH à leur domicile. Les accompagnements se traduisent par des interventions-jours sur site en fonction du besoin de la structure suite à un diagnostic Qualité réalisé par l'Agence Autonomy 78/92.

Méthodologie attendue :

- ✚ La méthodologie des accompagnements (analyse des pratiques, revue des documents, révision de l'organisation au regard des cadres règlementaires et légaux)
- ✚ Les contenus des accompagnements et thématiques abordées
- ✚ Les outils mis à disposition des SAAD (tableaux de bord, fiches pratiques, livret technique, boîte à outils ...)
- ✚ Le format de l'accompagnement (ateliers collectifs ou individuels, interventions sur site dans les SAAD, coaching ...)
- ✚ L'unité de mesure de l'accompagnement (1/2 journée ou journée entière selon les thématiques abordées)
- ✚ La production de rapports et synthèse d'accompagnements
- ✚ La méthodologie de l'évaluation de l'action (reporting mensuel, évaluation à mi-parcours, bilan final de l'action)
- ✚ Les informations complémentaires utiles

Proposition de prestations attendues (sous-lots) :

2.1. Réaliser des accompagnements dans le cadre du parcours Syneos (accompagnements qualité, RH, droit social, pilotage économique et handicap)

2.2. Réaliser des accompagnements organisationnels et financiers pour soutenir des structures en grande difficulté (risque de rupture de service, mise en place et suivi de plan d'actions)

Outils d'appui existants à considérer par le candidat :

- ✚ Autodiagnostic
- ✚ Fiche de préconisation Qualité
- ✚ Kit parcours SYNEOS
- ✚ Kit plan bleu

Indicateur attendu :

- ✚ Nombre de labels SYNEOS

Lot 3 – Accompagner les dirigeants dans le pilotage de leur structure :

Contexte :

La crise sanitaire de la COVID-19 ainsi que les revalorisations salariales dans le cadre de l'avenant 43 ont eu un impact majeur sur l'activité des SAAD.

Les SAAD doivent s'adapter, innover, se transformer dans un cadre budgétaire contraint et évolutif.

Pour réussir cette transformation et répondre à ces nouveaux enjeux, les dirigeants des SAAD doivent être accompagnés afin d'être agile dans le pilotage de leur structure en s'appuyant sur des outils organisationnels, financiers et économiques.

Des actions ciblées et complémentaires sont mises en place. De l'information jusqu'à la formation, les outils et les thématiques proposés sont pour les dirigeants de vrais leviers leur permettant d'agir très rapidement sur le pilotage de leur structure au travers de :

- ✚ L'accompagnement au pilotage économique de la structure (diagnostic personnalisé, baromètre économique, pilotage & gestion...)
- ✚ L'accompagnement à la gestion des ressources humaines (accompagnements personnalisés, parcours plan de développement des compétences, aide à l'embauche...)
- ✚ L'accompagnement à la gestion de crise
- ✚ L'accompagnement de l'évolution professionnelle des dirigeants

Objectifs de l'action :

- ✚ Favoriser la transformation des services d'aide à domicile par la professionnalisation des dirigeants
- ✚ Accompagner les structures sur la continuité de service et la gestion des risques

Méthodologie attendue :

- ✚ La méthodologie des formations/actions
- ✚ Les contenus des thématiques abordées
- ✚ Les outils mis à disposition des SAAD (tableaux de bord, fiches pratiques, livret technique, boîte à outils ...)
- ✚ La durée pour chaque formation/action (1/2 journée ou journée entière selon les thématiques abordées)
- ✚ La méthodologie de l'évaluation de l'action (reporting mensuel, évaluation à mi-parcours, bilan final de l'action)
- ✚ Les informations complémentaires utiles

Proposition de prestations attendues (sous-lots) :

3.1. Professionnaliser les dirigeants au travers d'un parcours de formation, de webinaires et ateliers sur les thématiques suivantes :

- ✚ Le plan de développement des compétences
- ✚ Actualités et évolutions réglementaires (médico-social, qualité, ressources humaines, etc.)
- ✚ RGPD et Cybersécurité
- ✚ Pilotage économique
- ✚ Innovation managériale
- ✚ Les obligations des Dirigeants vis à vis du droit social

3.2. Suggestions ouvertes sur d'autres thématiques pouvant répondre aux besoins des SAAD ...

Indicateurs attendus :

- ✚ Nombre de dirigeants accompagnés
- ✚ Nombre de modules effectués par dirigeant
- ✚ Nombre de modules de formation proposés
- ✚ Nombre et thématiques des webinaires
- ✚ Nombre et thématiques des ateliers
- ✚ Enquête de satisfaction

Lot 4 – Apporter un appui juridique aux structures :

Contexte :

Les SAAD interviennent dans un environnement complexe et font face à un cadre réglementaire contraint.

Le cadre juridique les concernant a fortement évolué ces dernières années, notamment en lien avec :

- ✚ les obligations liées aux contraintes sanitaires (obligation vaccinale, protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19, etc.);
- ✚ les mesures de revalorisation salariale, ayant eu pour conséquence de déséquilibrer le fonctionnement RH et économique des structures.

Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre des mesures fortes et concrètes pour sécuriser les conditions d'intervention des services. Sur le volet RH :

- ✚ Rupture du contrat de travail et disciplinaire (licenciement, sanction disciplinaire, absence injustifiée, période d'essai, solde de tout compte, démission) ;
- ✚ Gestion du temps de travail (annualisation, modulation, durée de travail) ;
- ✚ Contrat de travail (contrat et avenant, CDD).

Les SAAD sont également accompagnés sur d'autres thématiques : l'obligation vaccinale, la crise sanitaire et l'activité partielle, la mise en œuvre de l'avenant 43 à la BAD, gestion des institutions représentatives du personnel, prévoyance et mutuelle, etc.

Une action spécifique est à prévoir en direction des SAAD gérés par des CCAS/CIAS et relevant du droit public.

Objectifs de l'action :

Cette action vise à apporter aux SAAD un soutien juridique, les informer sur le cadre réglementaire du secteur pour diminuer les risques de contentieux et prud'homaux ainsi que de s'approprier les cadres réglementaires (agrément, autorisation, conventions collectives, etc. ...).

Méthodologie attendue :

- ✚ La méthodologie des formations/sensibilisations
- ✚ Les contenus des thématiques abordées
- ✚ Les outils mis à disposition des SAAD (modèles de document, fiches pratiques, boîte à outils ...)
- ✚ La durée pour chaque formation/sensibilisation (1/2 journée ou journée entière selon les thématiques abordées)
- ✚ La méthodologie de l'évaluation de l'action (reporting mensuel, évaluation à mi-parcours, bilan final de l'action)
- ✚ Les informations complémentaires utiles

Proposition de prestations attendues (sous-lots) :

4.1. Déployer des actions de formation ou de sensibilisation ciblées pour les dirigeants : webinaire ou support juridique en fonction des actualités (par exemple : RGPD & cybersécurité, les aides à l'embauche, les contrats d'apprentissage...)

4.2. Déployer des actions de soutien en direction des structures de droit public : maintenir une collaboration avec un avocat social de droit public, ajouter des articles en droit public aux newsletters mensuelles

4.3. Proposer un accompagnement juridique dans le cadre de vente, cession, fusion, redressement judiciaire.

- 4.4. Produire et concevoir une base documentaire juridique et sociale
- 4.5. Produire et concevoir des newsletters juridiques mensuelles
- 4.6. Proposer une assistance téléphonique / centre de ressources sur les questions relatives à l'actualité juridique et sociale et à la réglementation
- 4.7. Proposer une matinale juridique trimestrielle
- 4.8. Suggestions ouvertes sur d'autres actions pouvant répondre aux besoins des SAAD ...

Indicateurs attendus :

- + Nombre de newsletters juridiques et sociales
- + Nombre de sollicitations émises par les SAP SAAD
- + Nombre de structures utilisatrices

Lot 5 – Professionnaliser les encadrants :

Contexte :

La fonction managériale est une fonction incontournable. Elle est partagée entre le dirigeant et les cadres intermédiaires (responsables de secteurs, aide de secteurs, ou coordonnateurs). Véritable clef de voûte des organisations, les dirigeants et les cadres intermédiaires sont encouragés à se former afin de :

- + Répondre aux exigences de qualification et de compétences nécessaires liés au cahier des charges des SAAD ;
- + Être reconnu pour leur investissement personnel et professionnel au sein de la structure et valoriser l'expérience acquise durant leur parcours professionnel.

Le Baromètre Social 2020 met en évidence les points suivants :

- + 44% des dirigeants et responsables de secteur souhaitent prendre davantage de responsabilités.
- + Seuls 21% des dirigeants et encadrants possèdent un niveau BAC+4 et plus, et répondent au cadre réglementaire en matière de niveau de qualification.

Objectifs de l'action :

- + Proposer un parcours d'accompagnement vers la certification encadrants intermédiaires.
- + Proposer et mettre en place des accompagnements VAE ayant pour objectif la professionnalisation des cadres intermédiaires.
- + Continuer les différentes actions de renforcement managérial et développement personnel au travers de séances de co-développement (groupes de parole et analyse de pratiques).

Méthodologie attendue :

- + La méthodologie et les outils mis en œuvre dans le cadre d'accompagnement vers une certification, un diplôme ou une VAE
- + La méthodologie et les outils mis en œuvre dans le cadre d'un parcours sur l'innovation managériale dans le secteur SAAD
- + La méthodologie et les outils mis en œuvre dans le cadre de séances de co-développement dirigeants/encadrants intermédiaires
- + La méthodologie de l'évaluation de l'action (reporting mensuel, évaluation à mi-parcours, bilan final de l'action)
- + Les informations complémentaires utiles

Proposition de prestations attendues (sous-lots) :

5.1. Proposer un parcours de formation responsable de secteur







5.2. Proposer et mettre en place des accompagnements VAE pour les cadres intermédiaires

5.3. Proposer un parcours innovation managérial pour les encadrants intermédiaires

5.4. Proposer des séances de co-développement (groupes de paroles et analyses de pratiques pour les dirigeants et encadrants)

5.5. Suggestions ouvertes sur d'autres actions pouvant répondre aux besoins des SAAD ...

Indicateurs attendus :

-  Nombre de sessions de formation RS
-  Nombre d'accompagnements VAE
-  Nombre de SAAD engagés dans un parcours d'innovation managériale
-  Nombre de groupes d'échanges
-  Livre blanc rédigé
-  Nombre de SAAD engagés dans une démarche de co développement

Lot 6 – Soutenir les aides à domicile dans leur fonction de tuteurs et faciliter les échanges professionnels :

Contexte :

Le premier enjeu du tutorat est celui de « l'employabilité » et la sécurisation des parcours de formation en situation de travail des salariés du secteur de l'aide à domicile.

Le tutorat permet en effet de construire des réponses sur-mesure face à des besoins spécifiques de l'entreprise et du secteur de l'aide à la personne : qualifier de façon opérationnelle de nouveaux salariés ou stagiaires d'écoles.

Pour que cette « employabilité » soit réelle, il convient que le dispositif de formation soit aussi professionnel que le niveau de professionnalisation qui sera attendu de la part du futur collaborateur.

Un autre enjeu, souvent méconnu, est un enjeu économique. Il ne s'agit pas ici des aides et autres avantages financiers liés à la mise en œuvre de ce dispositif, mais d'une réelle dimension de gestion des coûts. S'il est constaté un turnover important des effectifs dans ce secteur sur la période d'essai (1 salarié sur 2 ne va pas au bout de sa période d'essai), force est de constater que ce turnover n'est pas une fatalité : il est la conséquence d'un investissement en temps qui n'a pas été consenti lors de la phase d'intégration du nouveau collaborateur. Il en résulte que la structure accueillante ne s'investit pas dans le parcours de formation de ses futurs salariés, qui aurait permis une fidélisation par une meilleure implication réciproque.

De plus, en raison de la problématique des recrutements dans le secteur de l'aide à la personne, l'obtention des diplômes n'est plus une priorité à l'embauche. En effet les soft skills apparaissent comme le critère principal dans l'employabilité des nouveaux salariés.

L'action de formation en situation de travail (AFEST) est adaptée aux professionnels du secteur de l'aide à la personne, pour lesquels l'apprentissage se réalise déjà en grande partie sur le terrain. Depuis la réforme de la formation de septembre 2018, l'AFEST est considérée comme une modalité d'apprentissage à visée opérationnelle, impactant à la fois les apprentissages techniques, mais également la posture professionnelle.

Soutenir les aides à domicile dans leur fonction de tuteur ayant une compétence complémentaire AFEST apparaît donc essentielle.

Objectif de l'action :

- ✚ Favoriser au sein des SAAD l'accueil de personnes tutorées, aussi bien les stagiaires de la formation que l'accompagnement des nouveaux salariés, par les "Tuteurs" formés au cours de la convention 2018-2021 en créant un label "Site qualifiant". Les SAAD signataires s'engageront dans une démarche de site apprenant, à accueillir un nombre minimum de stagiaires de la formation ou nouveau salarié encadré par un tuteur formé.
- ✚ Favoriser la montée en compétences des salariés recrutés sur les soft skills en formant et en outillant les tuteurs AFEST
- ✚ Développer les groupes de parole à destination des intervenants à domicile en y associant de l'analyse de pratiques
- ✚ Initier de nouveaux parcours « Bonnes pratiques à domicile », en y intégrant de nouveaux modules, parcours qui seront proposés aux salariés en VAE pour renforcer l'acquisition de certaines compétences professionnelles en vue de l'obtention d'un diplôme DE AES ou Titre ADVF.

Méthodologie attendue :

- ✚ La méthodologie et les outils mis en œuvre dans le cadre de la formation tuteurs
- ✚ La méthodologie et les outils mis en œuvre dans le cadre de la formation tuteurs AFEST
- ✚ La méthodologie et les outils mis en œuvre dans le cadre de groupes de paroles des intervenant-e-s à domicile
- ✚ La méthodologie et les outils mis en œuvre dans le cadre d'un parcours "Bonnes pratiques à domicile" et le lien avec la VAE des salariés
- ✚ La méthodologie de l'évaluation de l'action (reporting mensuel, évaluation à mi-parcours, bilan final de l'action)
- ✚ Les informations complémentaires utiles

Proposition de prestations attendues (sous-lots) :

6.1. Proposer des formations tuteur

6.2. Proposer des formations tuteur AFEST

6.3. Développer les groupes de parole à destination des intervenants à domicile en y associant de l'analyse de pratiques

6.4. Mettre en place un parcours « bonnes pratiques » à domicile (limites professionnelles, accompagnement fin de vie, bientraitance/maltraitance, etc.)

6.5. Suggestions ouvertes sur d'autres actions pouvant répondre aux besoins des SAAD ...

Indicateurs attendus :

- ✚ Tuteurs formés : **30**
- ✚ Participants groupes de paroles des auxiliaires de vie : **45**

Lot 7 – Faciliter l'accès à la qualification des personnes orientées vers le secteur des services à la personne :

Contexte :

Le nombre de personnes qualifiées, mobiles, sortant des dispositifs de formation qualifiantes restent insuffisant au regard des besoins en recrutement constants des employeurs SAP SAAD.

Aujourd'hui, les places de formation proposées par la Région Ile de France, sont dispensées de façon inéquitable dans le Département des Yvelines et des Hauts de Seine.

L'offre de formation régionale est insuffisante, il est donc nécessaire de compléter l'offre de formation qualifiante au regard des besoins identifiés.

Le besoin du secteur en personnes compétentes et / ou qualifiées ne cesse de croître et le coût de la formation est élevé. En effet, beaucoup de demandeurs d'emploi ont besoin d'une formation pré-qualifiante et/ou de remise à niveau pour accéder à des formations métiers diplômantes plus exigeantes.

Objectifs de l'action :

- ✚ Informer, valider et préconiser un parcours en lien avec le projet professionnel dans le secteur de l'aide à la personne
- ✚ Valider un parcours préconisé, sécurisé et individualisé par étape en prenant en compte les niveaux et les prérequis
- ✚ Identifier et accompagner la levée des freins à l'accès à l'emploi ou à la formation
- ✚ Faciliter l'accès à la certification globale des compétences
- ✚ Renforcer l'accès à l'offre de formation du territoire et promouvoir les différents dispositifs et accès aux formations « professionnalisantes »
- ✚ Accompagner les bénéficiaires à la construction de leur parcours de professionnalisation
- ✚ Renforcer l'employabilité des bénéficiaires et rapprocher les besoins en recrutement des employeurs des branches professionnelles du secteur avec les personnes qualifiées et/ou expérimentées en mettant en œuvre une intermédiation professionnelle adaptée
- ✚ Proposer une offre de formation qualifiante permettant aux bénéficiaires d'obtenir une certification complète et ainsi de professionnaliser le secteur
- ✚ Permettre aux employeurs du secteur de l'aide à la personne de recruter des personnes qualifiées et diplômées

Méthodologie attendue :

- ✚ Les objectifs pédagogiques
- ✚ Le niveau requis
- ✚ Le public concerné
- ✚ La durée de la formation
- ✚ Le programme détaillé
- ✚ La méthodologie employée
- ✚ Les moyens pédagogiques
- ✚ Les critères et fiche d'évaluation
- ✚ Le questionnaire de satisfaction
- ✚ Un modèle d'attestation de formation

Proposition de prestations attendues (sous-lots) :

7.1. Proposer des pôles d'orientation : animation des ateliers, élaboration des diagnostics partagés, conseil auprès des publics

7.2. Proposer une offre de formation pré-qualifiante et de remise à niveau

7.3. Proposer une offre de formations qualifiantes/certifiantes territorialisées notamment sur les territoires non couverts parcours complets ou modulaires comprenant périodes de stages en entreprise en complément des places de la région et du département

7.4. Accompagner des parcours VAE innovants

Indicateurs attendus :

- ✚ Sessions de sensibilisation
- ✚ Bénéficiaires sensibilisés
- ✚ Bénéficiaires validant l'accès vers les métiers
- ✚ Bénéficiaires d'une formation qualifiante
- ✚ Personnes recrutées sur un emploi du secteur des services à la
- ✚ Parcours de VAE

Lot 8 – Analyser les pratiques professionnelles :

Contexte :

Afin d'aider les professionnels dans le contexte si particulier de sidération lié au Covid-19, une plateforme d'écoute et de soutien psychologique accessible via un numéro vert, a été mise en place le 2 avril 2020.

La pandémie a continué et l'état d'urgence sanitaire aussi. La crise a eu un impact sanitaire important sur toute la population, mais essentiellement sur les personnes âgées.

Dans ce contexte, les SAAD sont des acteurs essentiels afin d'assurer la continuité de la prise en charge à domicile mais également la qualité et la sécurité de l'accompagnement pour ces personnes particulièrement vulnérables.

Cette action de soutien des professionnels des SAAD a démontré son efficacité et vise à apporter un soutien psychologique aux professionnels de l'aide à domicile, en distanciel.

Objectifs de l'action :

L'action vise à apporter un soutien psychologique aux professionnels de l'aide à domicile, en distanciel

Méthodologie attendue :

- ✚ La méthodologie et les outils mis en œuvre dans le cadre de cette analyse de pratiques à distance auprès des dirigeants, encadrants intermédiaires et intervenants de terrain
- ✚ La méthodologie de l'évaluation de l'action (reporting mensuel, évaluation à mi-parcours, bilan final de l'action)
- ✚ Les informations complémentaires utiles

Proposition de prestations attendues (sous-lots) :

8.1. Proposer un soutien psychosocial individuel aux professionnels de l'aide à domicile ponctuel en distanciel

8.2. Suggestions ouvertes sur d'autres actions à distance pouvant répondre aux besoins des SAAD ...

Indicateurs attendus :

- ✚ Nombre de professionnels accompagnés
- ✚ Nombre d'appels

Informations techniques et financières

Éléments obligatoires à tous les candidats

- ✚ Lettre d'introduction expliquant les raisons du partenariat et la démarche de collaboration
- ✚ La présentation de votre organisme
- ✚ La présentation détaillée du projet tenant compte des éléments ci-dessus (lots et sous-lots)
- ✚ Le calendrier opérationnel prévisionnel
- ✚ Le BPU
- ✚ La fiche INSEE et le RIB
- ✚ Des annexes : CV des intervenants, références de l'organisme, etc. ...

Critères de pré-sélection et mise en place des actions

- ✚ Présentation générale
- ✚ Domaine de compétences
- ✚ Certification Qualiopi pour les organismes de formation
- ✚ Expériences/intervenants
- ✚ Méthodes audit/pédagogiques utilisées
- ✚ Modalités d'évaluation
- ✚ Organisation du prestataire
- ✚ Implantation régionale
- ✚ Coût demi-journée, jour ou forfaitaire (attention : nos critères se baseront sur le prix fixé dans le guide de la CNSA)
- ✚ Références, label, certifications

Important :

L'appel à candidature étant basé sur des subventions, l'Agence Autonomy se réserve le droit d'émettre des bons de commande en fonction du besoin suite aux diverses propositions reçues et de faire évoluer les actions.

Les factures seront à déposer sur CHORUS Portail Pro.

Calendrier

- ✓ Date de lancement de l'appel à candidature : **le jeudi 2 juin 2022**
- ✓ Date limite de réception des candidatures et devis : **le lundi 4 juillet 2022**
- ✓ Notification de la décision auprès des candidats retenus et non retenus : **septembre 2022**

Date limite de dépôt des candidatures : **lundi 4 juillet 2022**

Candidature à envoyer par mail, ou à déposer en main propre ou envoyé par courrier LRAR :

Adresse mail : mpace@agence-autonomy.fr

Adresse postale :

Agence Autonomy 78/92

AAC 2022-2024

Pôle offre de services – Magali Segond et Maëva Pace

Campus Oxygène Factory - 17 rue Albert Thomas - 78130 Les Mureaux

Information complémentaire jusqu'au 4 juillet 2022 vous pouvez contacter :

Maëva Pace au 07.87.23.47.72 – mpace@agence-autonomy.fr